

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau « concours ».

CIRCULAIRE N° 504 052 /ARM/RH-AT/SDR/BC/RSD du 21 NOV. 2017 relative à l'organisation du concours sur titres d'admission à l'école militaire interarmes en 2018.

NOR

Références :

Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 210-0.2.1, 711.2.3.2.1) modifié.
Arrêté du 13 janvier 2011 (BOC N° 3 du 21 janvier 2011, texte 1 ; BOEM 210-0.1.2, 670.1.3) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 503953/DEF/RH-AT/SDR/BC/RSD du 6 octobre 2016 (BOC n° 52 du 17 novembre 2016, texte 11).

Référence de publication :

La présente circulaire précise les modalités d'organisation et de déroulement du concours cité en objet.

1. NATURE DU CONCOURS.

Le concours comporte deux phases :

- une phase de présélection ;
- une phase d'admission.

2. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

2.1. Présélection des candidats.

La commission de présélection est chargée d'examiner les dossiers de candidatures.

La commission proposera avant la fin janvier 2018 la liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien et l'évaluation sportive.

Le bénéfice de la présélection ne peut être reporté d'une année sur l'autre.

2.2. Épreuves d'admission.

Les épreuves d'admission se dérouleront entre le 12 et le 23 mars 2018 pour l'épreuve d'entretien et entre le 3 et le 6 avril 2018 pour l'évaluation sportive (cf. annexe I. de la présente circulaire).

3. CANDIDATS PRÉSÉLECTIONNÉS.

La liste des candidats présélectionnés sera diffusée aux groupements de soutien de base de défense (GSBdD), aux formations d'emploi (FE) concernées et transmise au bureau concours de la sous-direction du recrutement

de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDR/BC) par le bureau coordination des carrières et de la mobilité de la sous-direction de la gestion du personnel de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDG/BCCM) avant la fin janvier 2018.

Après la diffusion de cette liste, les désistements se feront uniquement par formulaire unique de demande d'annulation de la FE (FUD/ANFE). Celle-ci rendra compte par courriel au bureau de gestion du candidat du verrouillage des FUD. Les candidats ayant changé d'organisme d'administration (OA), postérieurement à la parution de cette liste, doivent en informer la DRHAT/SDR/BC et les OA concernés.

4. CANDIDATS AUX CONCOURS SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES LA MÊME ANNÉE.

Les candidats inscrits sur la liste principale d'admission au concours sur titres de l'école militaire interarmes (EMIA) devront rendre compte par message adressé à la DRHAT de leur acceptation/refus du bénéfice de ce concours.

L'acceptation de l'admission EMIA sur titres entraîne, *de facto*, le désistement du candidat qui serait, par ailleurs, admissible aux concours EMIA sur épreuves.

Tous les lauréats du concours EMIA sur titres seront reçus individuellement aux écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (ESCC) pour déterminer leur filière de scolarité à l'EMIA.

5. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 503953/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 6 octobre 2016 relative aux concours sur titres d'admission à l'école militaire interarmes en 2017 est abrogée.

6. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur du recrutement,*

Benoît CHAVANAT.



ANNEXE I. ÉPREUVES D'ADMISSION.

Conformément à l'arrêté du 13 janvier 2011 modifié, les épreuves d'admission se dérouleront au Fort-Neuf de Vincennes pour les entretiens et aux écoles de St-Cyr Coëtquidan (ESCC) pour les évaluations sportives.

1. MODALITÉS.

Les modalités précises d'organisation et de déroulement des épreuves d'admission seront diffusées par note à paraître sous timbre DRHAT/SDR/BC, à la mi-février 2018.

Les candidats y seront répartis en séries pour chacune des épreuves (date et heure de passage).

À la réception de cette note, les candidats adresseront, au bureau concours de la DRHAT, un *curriculum vitae* (CV), dactylographié, sur deux pages recto au maximum.

Aucun modèle particulier n'est imposé dans la rédaction du CV. Cependant les points suivants devront être précisés :

- diplômes détenus ;
- affectations successives et emplois tenus ;
- expériences opérationnelles ou missions extérieures ;
- formations - qualifications - expériences particulières ;
- centres d'intérêts.

Un modèle type de présentation est proposé en annexe II. de la présente circulaire.

Une copie des lettres de motivation des candidats présélectionnés sera transmise par DRHAT/SDG/BCCM au bureau concours de la DRHAT, fin janvier 2018.

Les deux ouvrages de référence retenus pour le concours 2018 sont les suivants :

- « *De l'autre côté de l'eau. Indochine, 1950-1952.* » de Dominique de La Motte (code ISBN 978-2-84734-550-6) ;
- forces terrestres FT01 « *Gagner la bataille - conduire la paix, les forces terrestres dans les conflits aujourd'hui et demain.* » du centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF) ou chez Economica [(code ISBN 978-2-7178-5449-0) (ce dernier n'étant plus publié, il est téléchargeable sur le site : http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/doc_doctrine/Doc_fondateurs/doc/FT_01.pdf)].

2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

Au regard du message de diffusion des résultats des candidats présélectionnés (sous timbre DRHAT/SDG/BCCM à paraître fin janvier 2018), faisant office de « titre de convocation », chaque FE, DRH de chaque force armée ou formations rattachées (FAFR) est chargée de transmettre, à leurs candidats, la note d'organisation des épreuves d'admission.

Les candidats seront mis en route par leur formation d'emploi.

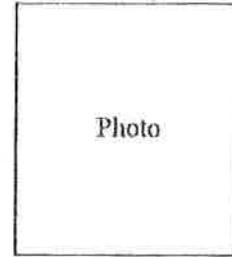
3. LES BESOINS POUR LES ÉPREUVES D'ENTRETIEN ET ÉVALUATIONS SPORTIVES SONT DÉFINIS COMME SUIVANT.

FONCTION.	BESOIN.	GRADE ET DIPLÔME REQUIS.	DÉSIGNATION À CHARGE.
Responsable de l'épreuve d'entretien.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier supérieur du grade de colonel (1).	Sous-direction des études et de la politique (SDEP)/bureau politique des ressources humaines (SDEP/BPRH) et bureaux de gestion de la SDG.
Examineurs militaires.	2 titulaires, 2 suppléants.	Officier supérieur (1).	
Examineurs civils.	2 titulaires, 2 suppléants.	Personnalités universitaires (1).	DRHAT/SDR/BC et ESCC.
Officier responsable des épreuves sportives.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier spécialité éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	ESCC.
Examineurs des épreuves sportives.	5 titulaires (dont 2 maîtres-nageurs).	Sous-officier spécialité éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	

(1) Il est demandé d'avoir au niveau des examinateurs soit un professeur d'anglais soit un officier supérieur détenteur du profil linguistique standardisé (PLS3333) en langue anglaise avec pratique récente et/ou régulière.

ANNEXE II.
MODÈLE TYPE DE PRÉSENTATION DE « CURRICULUM VITAE ».

Prénom, Nom
Régiment
Compagnie
Fonction
Date de naissance
Situation familiale
Mèl



CURRICULUM VITAE

Diplômes

Militaire

BSAT – degrés de langue – brevets divers (commando – para, ISTC,...)

Civil

(Baccalauréat : type, lieu d'obtention, année – études supérieures : type, lieu d'obtention, année) ⁽¹⁾

(1) : Il ne doit pas y avoir d'années blanches entre l'obtention du baccalauréat et l'entrée en service.

Affectations successives et emplois tenus

- X^e Régiment d'infanterie à Poitiers 2009 - 2013 :
 - Sous-officier adjoint (2012- 2013).
 - Chef de groupe (2009-2012).
- Ecole des sous-officiers d'active (ENSOA) 2008 :
 - promotion « sergent-chef XX ».

Expériences opérationnelle ou missions extérieures

2013 : Mali - SOA
2010 : Afghanistan - OMLT
2004 : RCI - chef de groupe

Qualifications - Expériences particulières

Qualifications particulières : BAPA – BNSSA....
Travail saisonnier éventuel

Centres d'intérêt - hobbies

Lecture (type) – Cinéma (type) – Sports pratiqués (type et niveau) - Scoutisme – Voyages (lieux visités) etc.